



**RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**2021**

- [www.cawab.be](http://www.cawab.be) -



# Table des matières

1.	Introduction	5
2.	Informations générales	6
3.	Fonctionnement du Collectif	9
4.	Vie de l'association	9
5.	Champs d'action	10
6.	Actions 2021	13
7.	Communication	29
8.	Le CAWaB dans la presse	32
9.	Comptes annuels	33
10.	Conclusions et perspectives	34



# 1. INTRODUCTION

Au début des législatures régionales et fédérale, le CAWaB a interpellé tous les représentants politiques pour les enjoindre à mettre l'accessibilité au cœur des débats et des priorités politiques.

Les priorités ont été fortement perturbées ces deux dernières années. Malgré cela, le CAWaB a été une fois encore très actif et fortement sollicité sur les diverses et nombreuses compétences en lien avec l'accessibilité, tant à Bruxelles et en Wallonie qu'au Fédéral. En témoignent les auditions dans différentes commissions du Parlement bruxellois, portant sur l'accessibilité des bâtiments ouverts au public et sur l'impact des engins de micromobilité sur la mobilité des PMR ou encore au Parlement fédéral au sujet de l'accessibilité du transport ferroviaire.

Si la Ministre Karine Lalieux a publié le Plan Fédéral Handicap cette année, les régions travaillent aux leurs pour 2022 (Plan Handistreaming bruxellois et Plan Accessibilité wallon). Dans ce cadre, le CAWaB a été consulté (au fédéral), sélectionné comme consultant (à Bruxelles), ou est partie prenante active de la construction du plan (en Wallonie).

L'importance des plans est, bien entendu, les actions concrètes qui y sont consignées. La mobilité est à ce sujet un maillon essentiel de la chaîne de l'accessibilité. C'est pourquoi le CAWaB a à nouveau donné une grande énergie à la défense concrète de l'accessibilité des espaces publics et du transport public, avec des interactions continues avec les administrations et opérateurs de transport public bruxellois, wallons et ferroviaires.

De plus, c'est la première fois, depuis la création de l'asbl, que le CAWaB mène une action en justice. Ce sont les pratiques du contrôle par scan-cars de Parking.Brussels qui sont ici visées par une action conjointe avec UNIA.

Mais au-delà de la mobilité, de nombreuses actions ont été menées dans les autres compétences, pour que la chaîne puisse être complétée par d'autres maillons, toujours plus accessibles. Ces actions sont brièvement décrites dans ce rapport d'activité.

Enfin, le CAWaB est avant tout également un lieu d'échanges et de travail pour alimenter et interpellier collectivement ses interlocuteurs. Pour améliorer ce travail de l'ombre et son organisation interne, le CAWaB a accouché en cette fin d'année 2021 d'un long processus de refonte de la gouvernance interne, pour une plus grande participation, consultation et représentativité des 21 membres que compte désormais le collectif.

## 2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

### HISTORIQUE

Le CAWaB, Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles, a été créé en 2006, comme association de fait. Il s'est constitué en asbl le 29 avril 2016 (parution au Moniteur belge : 27 juillet 2016).

### BUT DE L'ASBL

L'association a pour but de défendre et promouvoir l'accessibilité.

Par « **accessibilité** », l'association entend toutes les mesures appropriées pour assurer aux personnes à mobilité réduite, sur la base de l'égalité avec les autres, l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication, y compris aux systèmes et technologies de l'information et de la communication, et aux autres équipements et services ouverts ou fournis au public, tant dans les zones urbaines que rurales.

Ces mesures, parmi lesquelles figurent l'identification et l'élimination des obstacles et barrières à l'accessibilité, s'appliquent, entre autres :

- Aux bâtiments, à la voirie, aux transports et autres équipements intérieurs ou extérieurs, y compris les écoles, les logements, les installations médicales et les lieux de travail ;
- Aux services d'information, de communication et autres services, y compris les services électroniques et les services d'urgence.

Par « **personne à mobilité réduite** » (PMR), l'association entend toute personne gênée dans ses mouvements en raison de sa taille, de son état, de son âge, de son handicap permanent ou temporaire ainsi qu'en raison des appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer.

Plusieurs facteurs peuvent diminuer l'aisance à circuler : le handicap physique, la cécité, la surdité, la déficience intellectuelle, la grossesse, l'accident, les difficultés de compréhension de la langue ou simplement l'encombrement par l'utilisation d'un caddie, d'un landau, de colis, de bagage.

Elle peut entreprendre toutes activités pouvant contribuer à la réalisation de ce but et notamment :

- La sensibilisation
- La création, la validation, la publication ou la diffusion d'outils de référence,
- Le lobbying,
- Le développement de partenariat et/ou de réseau,
- L'action en justice,

- Le soutien aux actions locales,
- La consultance,
- La représentation des membres et des PMR en matière d'accessibilité dans des organes consultatifs et représentatifs,
- La formation.

## **SIÈGE SOCIAL**

Suite à l'Assemblée Générale, le siège social est établi Avenue Jules Bordet 13, à 1140 Bruxelles.

## **SIÈGE D'ACTIVITÉ**

Le siège d'activité est établi Rue de la Pépinière 23, à 5000 Namur.

## **COMPOSITION DU CAWAB**

En 2021, les associations Access And Go et ABP ont fusionné. Le CAWaB regroupe actuellement 21 associations, tant des associations représentatives de Personnes à Mobilité Réduite (PMR) que d'associations expertes en accessibilité, ce qui constitue, depuis sa création, une de ses grandes forces.

### ***Constitution de l'Assemblée Générale***

Le CAWaB est constitué des ASBL suivantes :

- ABMM - Association Belge contre les Maladies neuro-Musculaires
- Access-i
- Altéo
- AMT Concept - Accès et Mobilité pour Tous
- AccessAndGo-ABP
- APEDAF - Association de Parents d'Enfants Déficlients Auditifs Francophones
- ASPH - Association Socialiste de la Personne Handicapée
- Atingo
- Eqla
- FFSB – Fédération francophone des sourds de Belgique (*depuis le 14/12/2021*)
- GEH - Groupe d'Entraide aux Hémiplégiques
- Inclusion
- Info-Sourds
- Ligue Belge de la Sclérose en Plaques
- Ligue Braille
- Mouvement Personne d'Abord
- Œuvre Fédérale Les Amis des Aveugles et Malvoyants
- Passe le Message à ton Voisin
- Passe Muraille
- Plain-Pied

- SISW - Service d'Interprétation des Sourds de Wallonie

### ***Constitution du Conseil d'Administration***

Au 31 décembre 2021, les membres du CA sont les personnes suivantes :

- BODART Nicolas - Altéo
- DEMARTIN Stéphanie – Les Amis des Aveugles
- HARMEGNIES Philippe – Passe Muraille
- HERMAN Stéphanie – AccessAndGo-ABP
- HUET Jean-Marie – ABMM
- MESSAOUDI Ouiam – ASPH
- NICOLAÏ Joël – Plain-Pied
- PAPIA Mélanie – Inclusion
- PEETERS Nino – Passe le Message à ton Voisin
- SNOECK Vincent – Atingo

### ***Constitution du bureau***

Le bureau est constitué des personnes suivantes :

- PEETERS Nino, Président
- HERMAN Stéphanie, Vice-Présidente
- SNOECK Vincent, Trésorier

### ***Constitution de l'équipe permanente***

Au 31 décembre 2021, l'équipe permanente est constituée de :

- Mathieu Angelo, Directeur
- Marilou Thieren, Assistante de direction
- Maia Neira Caballero, Chargée de communication
- Barbara Decupere, à durée déterminée entre autres sur l'accompagnement de la mission de consultance pour le plan Handistreaming bruxellois



## 3. FONCTIONNEMENT DU COLLECTIF

Dans le prolongement de l'année 2020 et des restrictions sanitaires en vigueur, toutes les réunions se sont déroulées en visio-conférence, expérience qui a permis de repérer les avantages et les inconvénients de cette technique. Parmi les avantages, il y a le gain de temps des déplacements, la facilité pour les personnes se déplaçant difficilement dans des transports encore trop peu accessibles. Mais les réunions à distance peuvent être difficiles pour certains, en raison d'une moins bonne compréhension, d'une plus grande difficulté à participer et beaucoup moins de convivialité.

Le CAWaB a innové en faisant traduire ses réunions plénières en Langue des Signes (LSFB), ce qui a permis à l'association FFSB d'y participer comme invitée au cours de cette année et de décider de devenir membre depuis le 14 décembre.

En 2021, les 21 associations du collectif se sont réunies 6 fois en réunion plénière (janvier, mars, juin, juillet, septembre et novembre).

Les sujets et dossiers amenés par les membres en réunion sont ensuite travaillés par des sous-groupes thématiques et par l'équipe permanente. Avant chaque réunion plénière, un rapport périodique exposant en détail les dernières avancées sur les dossiers en cours est envoyé aux membres qui sont invités à en discuter lors des assemblées plénières.

Le Conseil d'Administration de l'asbl s'est, quant à lui, réuni cinq fois durant l'année (février, mai, septembre, novembre et décembre).

## 4. VIE DE L'ASSOCIATION

### TRAVAIL DE GOUVERNANCE INTERNE

Un groupe de personnes représentatif de l'association (membres, membres du CA, membres de l'AG, permanents) s'est réuni 8 fois au long de l'année 2021, accompagné par un facilitateur du collectif « Collectiv-a » afin d'aider le CAWaB à redéfinir son mode de gouvernance interne.

En effet, l'association ayant grandi ces dernières années, il devenait nécessaire de redéfinir les différentes instances de notre collectif et de réfléchir aux interactions entre celles-ci.

L'Assemblée Générale du CAWaB a voté un certain nombre de modifications de ses statuts et de son Règlement d'Ordre Intérieur lors de l'AG extraordinaire organisée le 14 décembre dernier.

Le CAWaB se dote à présent également d'une charte de fonctionnement. Il est également ravi d'annoncer l'adhésion d'un nouveau membre : la Fédération Francophone des Sourds de Belgique rejoint le CAWaB et porte le nombre de membres à 21.

## FORMATION DES PERMANENTS

Deux employés ont suivi la formation de Conseiller en Accessibilité s'étalant sur 10 journées au cours de l'année 2021 et un employé a suivi des cours de néerlandais.

## 5. CHAMPS D'ACTION

L'accessibilité est une compétence transversale, le CAWaB traite dès lors de nombreuses thématiques.

### L'ACCESSIBILITÉ DU CADRE BÂTI

Le Collectif agit pour faire évoluer les normes légales d'accessibilité contenues dans le CoDT (ex-CWATUPE) (articles 414 et 415) et dans le RRU (Titres 4 et 7). Par ailleurs, le CAWaB sensibilise via la promotion du « [Guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible](#) ». Enfin, il milite pour une application plus stricte des règlements d'urbanisme et demande la mise en accessibilité progressive du cadre bâti existant.

**L'accessibilité des commerces** est également devenue une thématique traitée par le Collectif, dans le cadre d'un partenariat avec la fédération Comeos. Le Collectif milite pour une mise en accessibilité des commerces et de leurs sites internet. Le CAWaB préconise aussi une sensibilisation et la formation des employés à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Le CAWaB milite également pour une amélioration de **l'accessibilité des infrastructures sportives**, et ce, tant pour les sportifs (salles, terrains, vestiaires,...), que les visiteurs (buvettes, toilettes...), ou les spectateurs (gradins,...),... Le CAWaB demande l'intégration d'informations sur le niveau d'accessibilité dans les cadastres des infrastructures sportives. Il demande également que les subventions octroyées pour leur construction ou leur rénovation soient systématiquement conditionnées à l'accessibilité.

### L'ACCESSIBILITÉ DU LOGEMENT

Les membres du CAWaB agissent au sein du « consortium [Construire Adaptable](#) » qui vise à promouvoir le logement adaptable, à accompagner les professionnels et à travailler à la définition des critères de conception de ce type de logements. Le CAWaB milite également pour une plus grande disponibilité de logements accessibles, tant dans les logements sociaux que les logements privatifs.

### L'ACCESSIBILITÉ DES ÉLECTIONS

Le CAWaB défend une meilleure accessibilité des bureaux et dispositifs de vote, une meilleure accessibilité des campagnes électorales et également une meilleure communication et évaluation des mesures prises par les communes et régions pour l'amélioration de l'accessibilité des élections.

## L'ACCESSIBILITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN ET DE LA MOBILITÉ

L'accessibilité aux transports en commun et à l'espace public est un des plus grands combats du CAWaB, qui suit de près, en concertation avec les opérateurs de transport et les Ministres de la Mobilité, les nombreuses actions portant sur l'accessibilité des réseaux de bus, trams et métro à Bruxelles et en Wallonie.

Au fédéral, le CAWaB interpelle les décideurs, Infrabel et la SNCB, sur l'importance de mettre en place un plan stratégique de mise en accessibilité des chemins de fer, afin de proposer, à terme, un service de transport accessible à tous en autonomie.

Le CAWaB défend également le droit au stationnement, maillon important de la chaîne de l'accessibilité pour de nombreuses personnes à mobilité réduite.

**L'accessibilité de l'espace public**, et en particulier des trottoirs, des revêtements et traversées piétonnes est aussi une priorité pour le Collectif.

Enfin, il milite pour une amélioration de **l'accessibilité et la disponibilité des Taxis** pour tous.

## L'ACCESSIBILITÉ DES ESPACES VERTS

Le Collectif défend l'accessibilité des parcs, jardins publics, espaces naturels, ...

Pour atteindre ces objectifs, le CAWaB défend la mise en place de l'accessibilité des espaces verts, un accompagnement « accessibilité » des projets de création et rénovation, la réalisation d'un référentiel à destination des porteurs de projets, etc.

## L'ACCESSIBILITÉ DE LA COMMUNICATION ET DU NUMÉRIQUE

Les informations et les services sont de plus en plus diffusés par canal numérique. Pour certains, l'accès à ces canaux de communication est plus compliqué en raison de l'âge ou du handicap. Les difficultés rencontrées sur internet et smartphones sont multiples et variées. Le CAWaB veut défendre également l'accessibilité des contenus proposés aux citoyens sur les canaux numériques.

Par ailleurs, une Directive européenne impose depuis septembre 2020 le respect des normes d'accessibilité de l'ensemble des sites internet des services publics et depuis 2021, des applications mobiles en Belgique. Le CAWaB milite pour que ces normes soient réellement respectées, pour l'imposition d'une sanction en cas de non-conformité, pour la formation des webdesigners et des étudiants en communication ou encore, pour l'obligation de recourir à des experts en accessibilité numérique pour vérifier, valider, conseiller et certifier les sites en question.

## **L'ACCESSIBILITÉ AUX SOINS**

Le CAWaB milite pour que des référentiels sur l'accessibilité des soins soient rédigés, portant tant sur l'accessibilité des infrastructures, sur les équipements médicaux que sur l'accueil et l'accompagnement.

## **L'ACCESSIBILITÉ DU TOURISME**

Suite à l'organisation du Sommet Mondial du Tourisme Accessible « Destinations for all » en 2018, le CAWaB se concentre également sur l'amélioration de l'accessibilité des infrastructures et de l'offre touristique à Bruxelles et en Wallonie.

## **LA FORMATION DES FUTURS PROFESSIONNELS**

Le CAWaB constate que l'environnement n'est pas suffisamment accessible pour une mobilité en autonomie dans l'espace public et les établissements ouverts au public. Il est, dès lors, important que les concepteurs de demain soient sensibilisés et conscientisés à cette réalité car « le handicap ne vient pas de l'individu mais de l'environnement ».

Par environnement accessible, on imagine, bien sûr, des largeurs de porte suffisantes, des rampes, etc. mais ça n'est pas uniquement cela ; l'accessibilité, c'est aussi et surtout des détails d'exécution et de conception, la communication, l'accueil, les services...

Le Collectif demande, dès lors, l'intégration de la compétence « accessibilité » dans les programmes de formation des futurs professionnels.

## 6. ACTIONS 2021

Pour ses missions de défense et de promotion de l'accessibilité à Bruxelles et en Wallonie, le CAWaB a rassemblé les forces et l'expertise de ses membres dans de nombreux projets en 2021.

### COVID19

Après bientôt un an de pandémie, la campagne de vaccination débutait en Belgique. Suite à de nombreux retours de ses associations membres, [le Collectif a interpellé les Ministres régionaux en charge de la Santé](#) – Alain Maron pour Bruxelles et Christie Morreale pour la Région Wallonne – en leur demandant d'améliorer sans délai les procédures et la communication autour de cette campagne de vaccination afin que celle-ci soit réellement accessible à tous.

Le CAWaB a également attiré leur attention sur l'importance de rendre accessibles les centres de vaccination et de communiquer clairement, de manière fiable et transparente sur cette accessibilité. [L'asbl Access-i](#) a été mandatée pour auditer ces centres et communiquer sur leur niveau d'accessibilité.

Par ailleurs, le CAWaB a compilé, sur son site internet, toutes [les informations sur l'accessibilité des centres de vaccination et des procédures](#), étant donné que celles-ci étaient éparpillées sur différents sites internet régionaux pas toujours accessibles.

De plus, lors de la réouverture des terrasses à la même période, avec une large extension des autorisations d'installer des terrasses dans l'espace public, le CAWaB a envoyé un courrier à toutes les communes bruxelloises et wallonnes pour rappeler l'obligation de ne pas encombrer les cheminements piétons.

En mai, le CAWaB a participé aux tables rondes dans le cadre d'une recherche menée par l'UCLouvain portant sur une communication de crise inclusive pour les personnes déficientes visuelles et auditives. Cette étude a été commandée par Sciensano et le gouvernement afin d'améliorer leurs communications à l'avenir. Le CAWaB a fait part de recommandations et des besoins de ces publics.

### POLITIQUE TRANSVERSALE

Au niveau fédéral, le CAWaB a pu alimenter la construction des mesures en faveur de l'accessibilité du Plan fédéral handicap. Le CAWaB a eu l'occasion de rencontrer plusieurs Ministres (Karine Lalieux et Georges Gilkinet) et Secrétaires d'Etat (Sarah Schlitz) ainsi que des représentants des Cabinets d'Alexander De Croo et de Mathieu Michel pour faire part de ses revendications.

En Région wallonne, la relance d'un [nouveau Plan accessibilité a été mise sur la table grâce à l'impulsion du CAWaB](#). Des rencontres inter-cabinets ont eu lieu afin de suggérer les prochaines actions à réaliser pour améliorer l'accessibilité dans tous les domaines

de la vie des citoyens à mobilité réduite. Ces propositions émanent de la Déclaration de politique régionale, des revendications du CAWaB ainsi que d'autres réglementations régionales. Ce plan se concrétisera en 2022.

Du côté bruxellois, [le CAWaB a été sélectionné pour accompagner le gouvernement bruxellois dans la définition d'un Plan Handistreaming](#). Le but du plan handistreaming est de définir des objectifs et actions en vue d'améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap dans chacune des compétences régionales.

Un workshop et une mise en situation ont été organisés pour chaque Cabinet et référents handicap en vue de les former au Handistreaming. Ces derniers ont alimenté également le travail d'accompagnement du Collectif avec les projets et dossiers en cours au sein du Gouvernement.

Suite à cette première rencontre, les Cabinets devront proposer des actions à réaliser pour chacune de leurs compétences. Le plan d'action devra être établi pour le printemps 2022, en vue d'être soumis au Gouvernement et ensuite aux différents organes d'avis.

## **MOBILITÉ**

### *Transport ferroviaire*

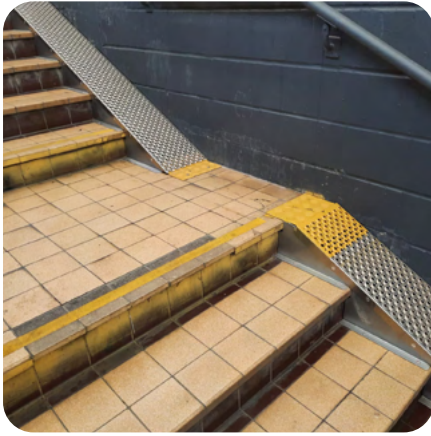
Dans un souci d'obtenir un jour l'accessibilité des trains en autonomie, [le CAWaB a eu l'occasion de faire part de ses constats](#) et demandes en termes d'améliorations de l'accessibilité du transport ferroviaire au Ministre de la Mobilité, George Gilkinet, fin février. Ces revendications ont également été présentées en [Commission mobilité au Parlement fédéral](#) quelques jours plus tard.

De nombreuses questions ont été posées, portant notamment sur l'absence de concertation structurelle entre la SNCB et le secteur, sur l'accessibilité des trains M7 et des gares, le service d'assistance, le supplément pour l'achat d'un ticket à bord, les managers accessibilité, l'accessibilité du site internet...

Suite à ces auditions, le parlement fédéral a voté à l'unanimité une résolution en faveur de l'accessibilité des trains.

[Le CAWaB a également remis sa recommandation, mise à jour avec Unia](#), le centre interfédéral contre les discriminations, pour que tous puissent prendre connaissance de l'ensemble de ses constats et recommandations, surtout pour [l'élaboration du futur contrat de service public](#). Dans l'intervalle, le CAWaB a aussi remis un avis sur les critères d'achat des nouveaux automates de vente de tickets.

Au mois de mai, le CAWaB a eu l'occasion de visiter le nouveau système de goulottes à vélo proposé par la SNCB. En effet, les goulottes actuelles sont placées sur les escaliers, dans le cheminement des piétons. Une analyse du projet a été remise par le CAWaB.



*Modèle de goulottes de la SNCB*

Il a aussi visité en gare d'Anvers le modèle de rampe proposé à l'essai pour les trains à plancher bas.

Par ailleurs, début de l'été, [la SNCB lançait le nouveau service Côte-Express](#), offre complémentaire qui prévoit des trains directs vers et depuis la côte, avec réservation, et ce, durant tout l'été. Mais ce service était discriminatoire puisqu'il était disponible uniquement sur réservation via le site internet de la SNCB. Le CAWaB a donc interpellé la Directrice Générale de la SNCB, Madame Sophie Dutordoir, et lui a demandé un aménagement raisonnable pour les personnes qui n'ont pas accès à internet et surtout, car le site de la SNCB n'est pas accessible, malgré les obligations légales.

[Le dossier des nouveaux trains M7](#) s'est aussi poursuivi en 2021. Le CAWaB a été invité le 29 octobre à visiter la voiture Bdx des nouveaux trains M7 dans l'atelier de Alstom, à Bruges : il s'agit de la voiture multifonctionnelle composée d'une porte d'accès à une hauteur de 63cm, d'un WC pour PMR, d'emplacements pour fauteuils roulants et d'un système d'interphonie.

Cette visite a eu pour but d'évaluer les dispositifs mis en place dans cette voiture. L'objectif est ensuite de tenter d'améliorer un maximum la future voiture Bd, sur base de la voiture Bdx visitée. La voiture Bd, qui sera conçue dans les prochains mois, devrait, quant à elle, offrir un embarquement en autonomie aux utilisateurs de fauteuil roulant.

Le CAWaB a également été convié à une réunion organisée par le Cabinet du Ministre de la Mobilité autour de la « Vision 2040 pour le rail ». Le CAWaB a interpellé le Cabinet car aucun objectif en faveur de l'accessibilité n'était initialement fixé dans cette « Vision 2040 ».

## **Bruxelles**

### **Commission Régionale de Mobilité (CRM)**

Le CAWaB est très impliqué dans ces commissions régionales de mobilité : il a participé à l'ensemble des réunions de la Commission Régionale de la Mobilité (12 réunions), et aux sous-sections PMR (5 réunions) et Modes Actifs (8 réunions).

Début mai, le CAWaB a par ailleurs été officiellement nommé membre de la CRM Plénière.

De nombreux sujets sont abordés pour lesquels [le CAWaB a contribué aux avis et a interpellé sur la prise en compte de l'accessibilité et des personnes en situation de handicap dans les différentes politiques de mobilité](#), notamment concernant la zone basse émission, le plan sécurité routière, l'ordonnance politique de stationnement, micromobilité, taxi, l'entretien des trottoirs, le plan « Good Move », les contournements de chantiers, les conflits sur les voies partagées entre cyclistes et piétons, l'instauration de la taxe Smartmove pour diminuer la congestion automobile<sup>1</sup>,...

Fin mars, le CAWaB a eu l'occasion de présenter en séance les constats concernant l'accessibilité des gares SNCB bruxelloises et l'absence d'assistance dans la grande majorité de celles-ci.

### Task Force Accessibilité

La Taskforce Accessibilité réunit 3 fois par an la STIB, Bruxelles Mobilité, le Cabinet de la Ministre Elke Van Den Brandt et le CAWaB. C'est le lieu qui pilote, entre autres, le Plan Stratégique de Mise en Accessibilité (PSMA) de la STIB. Ce plan se décline en actions concrètes et a été approuvé par les organes de direction de la STIB et de BM, qui ont chacune mis sur pied un « board accessibilité » pour suivre ces travaux en interne.

### STIB

La STIB a consulté le CAWaB début d'année afin d'étudier ensemble les opportunités d'améliorations qui prendraient davantage en compte les besoins des usagers à mobilité réduite dans la recherche d'itinéraires, tant sur leur site internet que sur l'application mobile.

Deux réunions techniques ont également eu lieu réunissant Bruxelles Mobilité, la STIB et le CAWaB en vue de passer en revue les points d'action du PSMA et de faire un état des lieux et un suivi.

En février, la STIB inaugurait la station De Brouckère rénovée. Malheureusement, des manquements à l'accessibilité étaient constatés, notamment l'absence de dalles podotactiles, qui constitue un non-respect des normes d'urbanisme. Suite aux interpellations du CAWaB, celles-ci ont été placées quelques mois plus tard. Toujours en février, le CAWaB a également visité le projet pilote de rampe portable dans les trams de la ligne 7. Le CAWaB a rédigé un rapport à l'attention de la STIB reprenant les points positifs et négatifs de ce projet.

---

1 Certains sujets sont davantage exposés ci-dessous.





*Projet pilote de rampe portable dans les tram 7*

Le CAWaB a aussi intégré le comité de pilotage de l'audit des ascenseurs et des escalators. Un audit a été réalisé dans 6 stations pour vérifier entre autres la signalétique, la conformité des boutons, les informations sonores, la disponibilité de l'appareil, la vitesse, etc. Cet audit a également permis de rédiger des recommandations qui devront être mises en œuvre sur l'ensemble des stations.

Fin mai, la société française Okeenea (expert en solutions d'accessibilité) a présenté à la STIB, Bruxelles Mobilité et au CAWaB le système de navigation sur téléphone portable dans les stations, appelé Evelity. Il s'agit d'un système de balises qui permet de guider la personne jusqu'au quai demandé ou à une sortie, etc.

Début juin, [la STIB inaugurerait avec le CAWaB le nouveau système de combles-lacunes en caoutchouc](#) placé le long du quai de tram à l'arrêt Woluwe Shopping. Ces aménagements, combinés aux bourrelets de portes sur le tram et à une hauteur de quai de 31cm (hauteur standard), permettront d'améliorer considérablement l'accessibilité du réseau de trams puisqu'ils permettront un embarquement de plain-pied.



*Bourrelets en caoutchouc placés sur le quai et le tram*

Le CAWaB a également visité, cet été, le nouveau métro M7 qui était à l'essai sur la ligne 1. Plusieurs améliorations pour l'accessibilité ont été constatées, entre autres la réduction de la lacune, la présence d'un espace réservé pour deux chaises roulantes côte à côte et d'un parlophone de contact avec le chauffeur depuis l'emplacement réservé, des portes plus larges, des barres et sièges contrastés, ...



*Espace réservé aux voyageurs en chaise roulante*



*Espace entre le quai et le métro largement réduit*



*Indication porte PMR*



*Indication visuelle pour l'ouverture des portes*

Suite au signalement du Collectif, une visite de la ligne 8 et de la nouvelle extension de la ligne 9 (reliant l'arrêt Arbre Ballon au Heyzel), a été organisée, fin août, avec Bruxelles Mobilité, le CRR (Centre de Recherche Routière) et le CAWaB. Beaucoup de manquements ont été relevés concernant l'accessibilité et la sécurisation des traversées et des quais, le mauvais placement ou l'absence de dalles podotactiles, la position des feux, etc.

Enfin, en novembre, la STIB a décidé de s'équiper de quais modulables pour créer des arrêts de bus temporaires lorsque les arrêts sont provisoirement déplacés (chantiers, déviations, événements...). Le CAWaB a eu l'occasion de visiter les deux prototypes en cours de test dans le cadre du marché public et d'émettre des recommandations concernant l'accessibilité de ceux-ci, en particulier au sujet des dalles podotactiles ou des pentes pour rejoindre le module et pour l'embarquement dans le bus.

## Contrôle de stationnement par scan-cars

Le contrôle automatisé du stationnement via les scancars a été un sujet bien présent tout au long de l'année 2021. En février, la direction de Parking.Brussels assurait que le problème des redevances envoyées indûment aux personnes détentrices d'une carte de stationnement serait une priorité pour l'année. Les solutions techniques pour inscrire sa plaque à l'horodateur, ainsi que l'utilisation du sms et d'une l'appli mobile auraient dû être opérationnelles à l'été 2021.

Malheureusement, les mois se sont écoulés sans changement perceptible pour les citoyens concernés. [Le CAWaB a donc décidé de se joindre en fin d'année à Unia, pour une action en justice contre Parking.Brussels](#) afin que des solutions structurelles soient rapidement mises en place pour que les redevances de stationnement ne soient plus adressées aux personnes ayant correctement apposé leur carte de stationnement pour personnes handicapées.

Afin d'alimenter le dossier, [le CAWaB avait mené une enquête sur les redevances indûment perçues par les personnes en situation de handicap](#) ou les personnes qui les accompagnent qui avaient correctement apposé leur carte de stationnement pour personnes handicapées. Plus de 41 personnes ont répondu à l'enquête.

## Mobilité piétonne

Bruxelles Mobilité a libéré un budget de 6 millions d'euros par an pour rénover les trottoirs, prévoir les abaissements, etc. Le CAWaB a demandé un aperçu concret de ce que représente ce budget afin d'évaluer le nombre de kilomètres de voiries qui peuvent être rénovés avec cette enveloppe.

## Cohabitation cyclistes-piétons

Outre les réflexions menées au sein des CRM sur ce sujet, le CAWaB a également participé au jury qui a évalué les offres des bureaux d'étude pour la réalisation du projet de « Cyclostrade » (voie cyclo-piétonnes) le long de la ligne ferroviaire L28. Cet aménagement consiste en une nouvelle voie cyclo-piétonne de 6,5 km démarrant par une passerelle au-dessus du Canal et traversant les communes de Jette, Koekelberg, Molenbeek et Anderlecht.

Le CAWaB a attiré l'attention du Jury et des bureaux d'étude sur l'espace à réserver aux piétons, la sécurisation des cheminements, la séparation tant que possible des cyclistes et piétons, l'emplacement du mobilier urbain hors cheminement piéton, ... Beliris a prévu dans le cahier de charges que le bureau retenu sera obligatoirement accompagné par un expert en accessibilité pour la réalisation du projet.

D'autre part, le CAWaB a été invité à parcourir avec Bruxelles Environnement la promenade du chemin de fer, en vue d'échanger sur les problèmes de cohabitation entre cyclistes et piétons. L'objectif est d'induire une diminution de la vitesse des cyclistes.

## Les engins de micromobilité

Les trottinettes, scooters et vélos partagés sont de plus en plus présents dans les villes et surtout sur les trottoirs, ce qui engendre des obstacles dans le déplacement des piétons.

[Le CAWaB a été reçu à ce sujet par la Commission Mobilité du Parlement bruxellois début juin pour exprimer les difficultés rencontrées par les PMR](#) et apporter ses recommandations, à savoir : une interdiction du stationnement de ces engins sur les cheminements piétons et un stationnement obligatoire dans des drop-zones, un renforcement des contrôles sur le terrain, une intervention immédiate lors d'un stationnement gênant et dangereux, et enfin, une réduction de la vitesse dans les zones piétonnes.

En novembre, le Parlement bruxellois a soumis un projet de réforme de l'ordonnance relative à ces engins à la CRM, pour lequel le CAWaB a remis un avis.

## Bruxelles Mobilité

Cinq référents accessibilité ont été nommés dans chacune des directions de Bruxelles Mobilité. Ils ont tous bénéficié d'une mise en situation (en chaise roulante et sous bandeau) dans le quartier Nord de Bruxelles afin qu'ils puissent constater eux-mêmes les problèmes d'accessibilité rencontrés dans l'espace public.



## Fix My Street

Concernant l'application Fix My Street, le CAWaB a insisté auprès de Bruxelles Mobilité pour que de nouveaux critères « accessibilité » (dalles podotactiles, abaissement de trottoirs, feux sonores, ...) soient intégrés, [changements qui ont été apportés en décembre](#).

## Transport adapté pour personnes handicapées

La Région Bruxelloise a mandaté le bureau d'étude Stratec pour réaliser une étude sur le transport adapté à Bruxelles. L'objectif est d'identifier les possibilités d'utilisation des bandes bus par ces sociétés. La question du stationnement de ces véhicules a également été abordée.

Mi-décembre, le CAWaB a assisté à la présentation des résultats de l'étude. Trois

scénarios ont été présentés, du plus restrictif, limitant l'accès à certains types de déplacements, au plus inclusif, basé sur un système de dérogation similaire à celui qui existe pour les taxis.

Il est proposé de créer une carte spécifique de stationnement pour éviter à ces véhicules d'être régulièrement soumis à des redevances injustifiées.

### Taxi

Le gouvernement a soumis le nouveau Plan taxi à l'avis de la CRM. Le projet d'ordonnance ne prenant à ce stade absolument pas compte du taxi adapté. Le CAWaB a dès lors remis un avis demandant la prise en compte rapide de cet aspect primordial pour les personnes à mobilité réduite.

### LEZ (Low Emission Zone)

La région bruxelloise étant zone de basses émissions (LEZ), elle interdit son territoire aux véhicules les plus polluants. Cependant, certaines personnes peuvent obtenir une dérogation pour circuler dans la zone.

A ce sujet, le CAWaB a alimenté l'avis de la CRM dans le cadre de la nouvelle réglementation sur la LEZ 2025-2035 au sujet des critères de dérogation.

Le bureau d'étude Traject a été mandaté par Bruxelles Environnement pour étudier l'impact de la LEZ sur différents publics, entreprises, ... et les accompagner vers une nouvelle mobilité moins polluante. Dans ce cadre, il a interviewé le CAWaB début mai afin de connaître la pertinence des alternatives de mobilité à la voiture individuelle pour les personnes en situation de handicap.

### Bornes de recharge des véhicules électriques

La Région projette d'installer 11.000 bornes de recharge de voitures électriques d'ici 2035. Elle a récemment lancé un marché public pour l'installation des 250 premières bornes. La réglementation concernant l'emplacement de ces bornes et l'accessibilité des bornes elle-même n'étant pas encore définie spécifiquement, le CAWaB a interpellé pour rappeler l'importance de les rendre accessibles et du besoin de les placer à proximité des emplacements réservés pour les personnes en situation de handicap.

## Wallonie

Si cela fait de nombreuses années que le CAWaB travaille en concertation avec l'OTW dans le cadre de la mise en accessibilité du réseau de transport public, le CAWaB interpelle depuis quelques mois également davantage le SPW sur de nombreux autres aspects liés à la mobilité (aménagement d'infrastructures, micromobilité, terrasses dans l'espace public, ...). Le CAWaB a par ailleurs été nommé représentant des usagers dans le cadre des réunions des Organes de Concertation des Bassins de Mobilité.

Vu l'action grandissante en Région Wallonne en matière de mobilité, le Ministre de la Mobilité Philippe Henry, a accordé au CAWaB une subvention pour permettre au CAWaB de réaliser ces missions de défense de l'accessibilité et d'une mobilité pour tous en Wallonie. Cette subvention devrait se pérenniser dans les prochaines années via une convention pluriannuelle de subvention.

### Comité de pilotage PMR

Le comité de pilotage, dont le CAWaB est membre, permet de suivre l'évolution des projets d'amélioration de l'accessibilité de l'OTW (fiabilité des rampes, audits, achat de matériel roulant, aménagements d'arrêts, formations...).

Le CAWaB et l'OTW ont par ailleurs rédigé une note de recommandations commune pour l'aménagement des abords des arrêts de transport en commun dans le cadre de l'élaboration du Plan Piéton wallon. Cette note retranscrit deux demandes principales : des aménagements des abords des arrêts TEC pour garantir l'accès jusqu'aux traversées piétonnes et la sécurisation des traversées piétonnes sur les voiries « rapides » au droit des arrêts de transport en commun.

### Lignes express

Le CAWaB a visité les bus utilisés pour l'exploitation des lignes express des TEC. Malheureusement, le constat de l'accessibilité est plutôt négatif. Les aires de manœuvres et les emplacements réservés dans les autocars sont trop petits, les élévateurs sont difficiles d'utilisation et la procédure (y compris la sécurisation du passager en fauteuil roulant) est longue et compliquée.

Par ailleurs, les autocars sont (pour partie) équipés d'élévateurs, qui n'ont pas les mêmes caractéristiques que les rampes d'autobus (ces élévateurs ont par exemple une emprise beaucoup plus grande sur le quai lorsqu'ils sont déployés, nécessitant des quais beaucoup plus larges). La qualification existante des arrêts (conformes ou praticables) ne peut dès lors pas être utilisée pour ces lignes express. Aucune communication n'a cependant été prévue pour signaler le niveau d'accessibilité des services « Express » du Tec aux PMR...



*Plateforme élévatrice pour permettre l'embarquement des voyageurs PMR*



*Espace réservé pour les voyageurs PMR*

## Guide d'aide à la conception ou l'acquisition d'un bus accessible

[Le guide d'aide à la conception et l'acquisition d'un bus accessible](#) a été présenté pour la première fois à l'OTW au début de l'année. Pour rappel, en août 2019, le CAWaB, Altéo et Atingo ont organisé un workshop pour récolter les besoins et attentes des PMR concernant l'accessibilité des bus. Suite à cet événement, un « cahier des charges du bus idéal » a été réalisé, traduisant ces besoins en prescriptions techniques à destination des opérateurs de transport.

Ensuite, l'objectif a été de définir les demandes qui sont déjà prises en compte dans la norme et les cahiers de charges de l'OTW, et celles qu'il y aurait lieu d'y ajouter. Parmi ces dernières, il a fallu définir les critères prioritaires et ceux accessoires afin de voir avec les fournisseurs de bus ce qui est réaliste de prévoir à l'heure actuelle.

Une concertation s'est établie en parallèle avec la STIB au regard du référentiel également. Des contacts ont été pris entre la STIB et l'OTW afin de faire évoluer leurs cahiers de charges dans la même direction pour assurer une cohérence et un poids vis-à-vis des constructeurs. L'idée est ensuite d'apporter cette réflexion au niveau européen via l'UITP (Union Internationale du Transport Public).

## Organes de Consultation des Bassins de Mobilité - OCBM

A partir du printemps 2021, le CAWaB est invité à participer deux fois par an aux réunions des six Organes de Consultation des Bassins de Mobilité wallons, au titre de représentant des usagers.

Il s'agit d'émettre des recommandations en matière d'évolution de l'offre de transport en commun à l'échelle des bassins de mobilité.

La présence du CAWaB a permis d'interpeller et de sensibiliser les participants (pour la majorité échevins de la mobilité, l'AOT, l'OTW, ...) sur l'accessibilité des lignes, des arrêts, l'audit des lignes, les cheminements, ... et la cohérence de l'offre de transport pour les PMR.

## Visite navette Autonom-e à Louvain-La-Neuve

Le CAWaB a visité la navette autonome du TEC, baptisée « Autonom-e », pour participer à l'évaluation de l'accessibilité de ce projet-pilote. Louvain-la-Neuve a été le laboratoire grandeur nature pour cette navette qui assurait pour quelques semaines la liaison entre la gare et le parc scientifique Einstein.



## Mise en situation AOT

Le CAWaB, en collaboration avec Altéo et Atingo, a eu l'occasion de mettre le personnel de l'AOT en situation. L'expérience a été un succès : l'équipe de l'Administration a pu découvrir la réalité de terrain telle qu'une rampe de bus bloquée, la difficulté d'utilisation des automates, l'absence d'annonce vocale qui ne permet pas de se repérer sur la ligne du transport,...

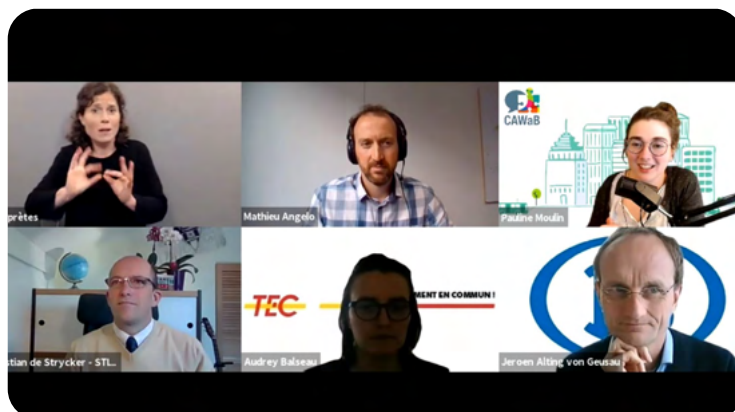


## Webinaire sur l'accessibilité des transports en commun

Pour la Journée Internationale de l'Accessibilité et des Mobilités du 30 avril, le CAWaB a organisé un [webinaire sur l'accessibilité des transports en commun](#). Plus de 110 personnes ont participé à l'évènement qui était traduit en Langue des Signes (LSFB).

Les managers accessibilité de la STIB, de l'OTW et de la SNCB ont présenté leurs projets en cours et à venir en faveur de l'accessibilité.

En parallèle, le CAWaB souhaitait également récolter les retours des usagers des transports publics en matière d'accessibilité. Il leur a demandé d'adresser un message constructif sur leurs attentes, suggestions, questions, rêves, remerciements, ... que le CAWaB a ensuite transmis aux opérateurs de transport.





## **Projet JUSTICE**

JUSTICE est un projet de recherche européen (ERA-NET) sur l'accessibilité des transports publics. Ce projet impliquera sur trois ans l'UCL, l'ULB, le CAWaB, la STIB, Bruxelles Mobilité pour la Belgique, et des associations représentatives et de transporteurs de France (Strasbourg) et de Turquie. Il sera financé par l'Europe et par Innoviris, pour les partenaires belges.

Certaines études ont montré que la mobilité peut être limitée par les inégalités sociales, physiques et socio-cognitives dans un contexte où les espaces publics, les transports publics et les bâtiments ne sont pas conçus pour être pleinement inclusifs.

C'est donc un projet de recherche qui s'appuiera sur l'implication des personnes concernées et des parties prenantes pour comprendre comment les inégalités sociales et les handicaps affectent l'accessibilité. Des recommandations seront formulées dans l'espoir de mettre en place des politiques d'accessibilité vraiment inclusives. Le CAWaB a fait le compte-rendu de la situation actuelle tant à Bruxelles, qu'en Wallonie et au niveau fédéral.

## **URBANISME**

### ***Bruxelles***

Le 25 janvier, [le CAWaB a été invité en Commission du Développement Territorial du Parlement bruxellois](#) en vue de présenter ses constats et recommandations pour l'accessibilité des bâtiments ouverts au public.

Le CAWaB a par ailleurs encore été consulté en début d'année concernant la réforme du Règlement Régional d'Urbanisme (RRU) par Urban.Brussels. Cependant, au vu du nombre de modifications devant être apportées suite à l'enquête publique de 2019, le Secrétaire d'Etat Pascal Smet a décidé de relancer une grande refonte du texte sous l'appellation « Good Living ». L'ensemble du RRU sera révisé en 2022 et à nouveau soumis à enquête publique avant d'être approuvé.

## **INFRASTRUCTURES SPORTIVES**

### ***Wallonie***

En janvier, le CAWaB rencontrait la Directrice de l'administration responsable d'Infrasport. Les subventions octroyées par la Région pour la construction ou la rénovation d'infrastructures sportives sont désormais conditionnées à une amélioration du niveau d'accessibilité. Pour vérifier ce critère dans chaque projet, une grille d'analyse a été établie par l'administration et relue par le CAWaB.

Des discussions ont également eu lieu au sujet des procédures de vérification de la qualité de ces projets, mais aussi du cadastre des infrastructures sportives en cours de réforme, dans lequel le CAWaB souhaiterait que des informations soient données aux citoyens sur l'accessibilité des différentes infrastructures.

## LOGEMENT

### *Bruxelles*

Début décembre, une réunion rassemblant plusieurs acteurs du logement (la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB), Community Land Trust Brussels, Fonds du Logement et Citydev) a eu lieu avec le Cabinet de Nawal Ben Hamou. Le Consortium « Construire adaptable » (CALA), soutenu par le CAWaB, a pu également présenter sa méthodologie et ses critères aux participants.

### *Wallonie*

Les travaux CALA menés en 2021 s'inscrivent dans les missions de l'action « Construire adaptable » établie pour la période 2021-2023. Ces travaux ont été pour l'essentiel consacrés au développement des outils, en particulier :

- le guide d'aide à la conception d'un logement adaptable ;
- l'attestation de performance d'adaptabilité ;
- l'évaluation du sur(coût) du logement adaptable ;
- le site internet de l'action.

Ces outils ont pour objectif de préciser les concepts et critères du logement adaptable. Cependant, les travaux ont été mis à mal suite à d'importants points de désaccord, notamment des critères de conception ou d'attestation jugés trop sévères ou inappropriés, compte tenu de l'impact de ces critères sur la surface des logements et donc de l'accessibilité financière de tels projets.

Les prochains mois seront déterminants pour permettre de définir des critères de conception de logements pour qu'ils soient réellement adaptables, mais néanmoins abordables financièrement pour les constructeurs, et par conséquent, pour les candidats acheteurs ou locataires.

## ACCESSIBILITÉ DES COMMERCES

### *Commerce Cares*

Le CAWaB collabore avec Comeos dans le cadre du projet « Commerce Cares » qui vise à améliorer l'accessibilité des commerces. Différents volets sont au programme : création d'un guide d'aide à la conception d'un commerce accessible, suivant le type de commerce, des webinaires de formation sur l'accueil d'un client à besoins spécifiques et enfin, un travail sur l'accessibilité des sites internet, notamment pour tout ce qui concerne le commerce en ligne.

En novembre, des capsules vidéo ont été réalisées dans différents commerces (supermarché, restaurant, magasins de vêtements et d'articles pour la maison) pour illustrer les bonnes et mauvaises pratiques dans l'accueil des clients à mobilité réduite.

Elles seront intégrées dans un webinaire qui sera filmé en janvier et qui sera destiné aux membres de Comeos. Ce travail se poursuivra en 2022.

### ***Fiche de sensibilisation pour des terminaux de paiement accessibles***

Suite à de nombreux signalements concernant l'inaccessibilité des terminaux de paiement tactiles, le Collectif a réalisé une [fiche de sensibilisation à destination des commerçants](#), afin qu'ils se procurent un modèle de terminal de paiement accessible (comportant des touches physiques entre autres) auprès de leur fournisseur.

## **ELECTIONS**

### ***Fédéral***

Le SPF Intérieur a invité le CAWaB, Unia, Inter et le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées fin décembre à une réunion d'échanges sur une proposition de loi pour ouvrir le vote par correspondance aux personnes en situation de handicap et aux électeurs de plus de 75 ans. Le projet permettrait à certains électeurs de voter sans se déplacer et de diminuer le taux de procurations ou d'absences couvert par certificats médicaux.

Par ailleurs, le suivi interfédéral de la mise en accessibilité des processus électoraux a été relancé dans le cadre de cette réunion, et se poursuivra plus concrètement dans les deux prochaines années, autour des enjeux liés entre autres à l'accessibilité des campagnes électorales.

### ***Wallonie***

Début 2021, le CAWaB a été sollicité par la Région Wallonne pour rendre un [avis dans le cadre de la réforme du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation \(CDLD\)](#). Il s'agit des normes wallonnes qui régissent les processus électoraux et entre autres, les critères d'accessibilité des bureaux de votes, etc.

## **ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE**

Le CAWaB a rencontré début d'année le BOSA, organisme de contrôle de l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public qui coordonne la mise en œuvre du décret de mise en accessibilité des sites internet avec les entités fédérées.

Chaque année, 140 sites internet doivent être contrôlés par an au Fédéral, 44 en Wallonie et une trentaine en Région de Bruxelles-Capitale. Le CAWaB a rappelé qu'il souhaitait être concerté dans le cadre du groupe de travail interfédéral avec les Régions et le fédéral, réunions organisées trois fois par an.

De la même manière, le CAWaB a rencontré l'Agence du Numérique (AdN) qui est chargé du contrôle de l'accessibilité des sites internet wallons.

## BANQUE D'IMAGES ET DE VIDÉOS ILLUSTRANT LES PROBLÈMES D'ACCESSIBILITÉ DANS L'ESPACE PUBLIC

Le CAWaB a bénéficié d'une subvention de Equal.Brussels pour constituer une banque d'images et réaliser des capsules vidéo illustrant les problèmes d'accessibilité rencontrés dans l'espace public bruxellois. Près de 800 photos ont été prises et [14 capsules vidéo](#) ont été réalisées.



### EUROPEAN ACCESSIBILITY ACT

L'European Accessibility Act (Directive relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services) sera transposée en droit belge en 2022. Dans ce cadre, le BDF (Belgian Disability Forum) a invité le CAWaB à une réunion de présentation par l'EDF (European Disability Forum) des enjeux liés à cette transposition.

Le CAWaB a également participé à un workshop de l'EDF, celui-ci aura lieu trois fois par an pour suivre les avancées dans la transposition dans les différents états membres.

Lors d'une réunion tenue entre le SPF et les entités fédérées, le CAWaB a, au nom du BDF, mis en avant les éléments qui sont facultatifs dans la directive (concernant notamment l'accessibilité des infrastructures, les informations visuelles et auditives à bord des transports, ...) afin de demander qu'ils soient rendus obligatoires lors de la transposition de la directive en droit belge.

### ASSISES NATIONALES FRANÇAISES DE L'ACCESSIBILITÉ

L'équipe du CAWaB a assisté aux [9èmes assises nationales françaises de l'accessibilité](#). Cet événement a été l'occasion d'assister à des conférences portant sur les données d'accessibilité dans les transports, les bâtiments, sur le logement adaptable, ... mais également de rencontrer les associations françaises de défense de l'accessibilité et de découvrir les travaux de mise en accessibilité de la SNCF et la RATP.

## 7. COMMUNICATION

### REVUE POLITIQUE, DE PRESSE ET D'ACTUALITÉS

Le CAWaB a continué à réaliser mensuellement sa [revue politique, de presse et d'actualités](#). Cette revue rapporte des informations sur l'accessibilité telles que des questions parlementaires, fédérales, des articles de presse, des sondages, des analyses, rapports et des évènements.

L'objectif de cette revue est de mettre en place une veille informative sur la thématique de l'accessibilité pour tenir informés les membres et les experts en accessibilité et ainsi, pouvoir réagir de manière plus rapide et efficace si besoin.

Douze revues ont été envoyées, avec une belle progression d'inscrits (+34,36%), passant de 131 à 176 inscrits.

### NEWSLETTER GÉNÉRALE

Une newsletter compilant les dernières actualités des actions du CAWaB est également envoyée trimestriellement.

En 2021, cinq newsletters ont été envoyées à 451 personnes, ce qui correspond à une progression de 68,91% par rapport à l'année précédente.

### SITE INTERNET DU CAWAB

Le [site internet du CAWaB](#) a été alimenté par 30 nouveaux articles. 15 131 personnes ont visité le site internet en 2021, ce qui correspond à une progression de 47,52% par rapport à l'année 2020.

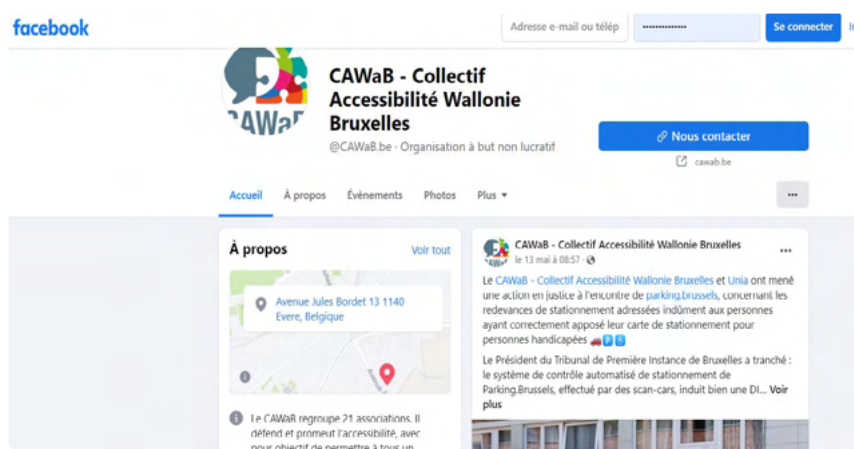
### PLATEFORME AGIR

Le CAWaB a lancé la plateforme « [Agir pour l'accessibilité](#) » en septembre 2020. Cet outil offre des pistes d'actions aux citoyens pour signaler des problèmes d'accessibilité rencontrés dans les transports, les bâtiments ouverts au public ou sur la voirie, à Bruxelles et en Wallonie et ce, directement auprès des personnes responsables.

En 2021, la plateforme a été visitée 2747 fois. Les visiteurs ont navigué sur la plateforme pour se renseigner principalement sur des problèmes d'accessibilité liés aux voiries, tant en Wallonie qu'à Bruxelles, sur les bâtiments wallons et sur les transports bruxellois.

## RÉSEAUX SOCIAUX

### Page Facebook



Alors que la [page Facebook du CAWaB](#) comptait 1781 mentions « J’aime » à la fin de l’année 2020, elle en compte 2797, au 31 décembre 2021, ce qui représente une progression de 57%.

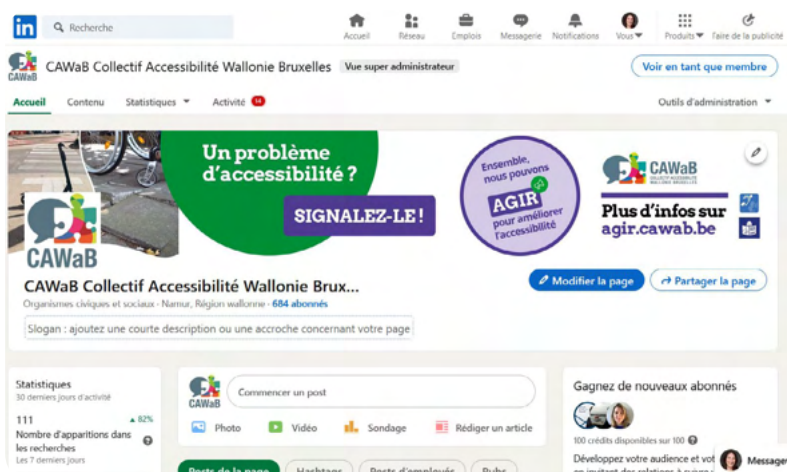
Le CAWaB a posté 147 publications cette année. Les publications qui ont suscité le plus d’intérêt portent sur la mobilité (transports en commun, engins de mobilité partagée, scan-car), sur les bâtiments, les voiries et les terminaux de paiement inaccessibles.

### Compte Twitter



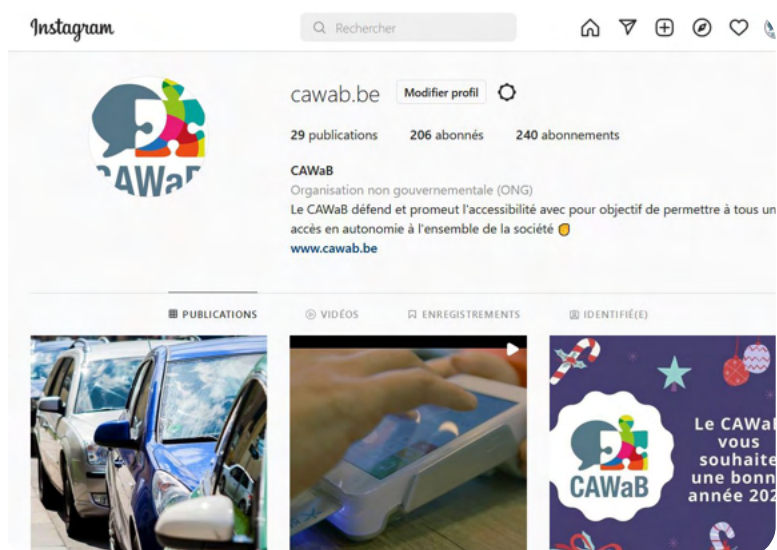
Le [compte Twitter du CAWaB](#) comptait 430 abonnés fin 2020 et 526 en 2021, ce qui correspond à une progression de 22,32%. Le CAWaB a tweeté une centaine de fois. Les tweets qui ont suscité le plus d’intérêt portaient sur l’accessibilité des transports en commun et des sites internet.

## Page LinkedIn



La [page LinkedIn du CAWaB](#) comptait 452 abonnés fin d'année 2020 et en compte 635 le 31 décembre 2021, ce qui correspond à une progression de 40,48%. Une cinquantaine de publications ont été partagées, portant principalement sur la mobilité, l'accessibilité numérique ou l'accessibilité des bâtiments.

## Instagram



Le [compte Instagram du CAWaB](#) a été créé en 2018 mais a été véritablement actif que depuis fin 2021. Alors qu'à la fin de l'année 2020, le compte avait 151 abonnés, il en possède 192 fin de l'année 2021, ce qui correspond à une progression de 27,15%.

Dix publications ont été publiées, principalement pour faire la promotion de la banque d'images sur l'accessibilité de l'espace public à Bruxelles.

## 8. LE CAWAB DANS LA PRESSE

### LE CAWAB

- La DH le 24/02 : « [Accès de nos gares aux personnes à mobilité réduite : c'est la cata, seulement 5% des gares leur sont totalement accessibles](#) »
- La Capitale le 24/03 : « [Plus de 7.700 amendes PMR annulées par parking.brussels en 2020](#) »
- La Capitale le 9/06 : « [Stib : des bords fusibles pour faciliter l'accès aux trams](#) »
- Gondola le 15/09: « [Comeos s'engage pour les personnes en situation de handicap](#) »
- Fokus Diversité Septembre 2021 : « [Internet, territoire inaccessible](#) » (pages 25-26)
- La Capitale le 20/09 : « [Manfred, PMR : « Je reste bloqué dans le tram car les portes ferment trop vite](#) »
- RTBF le 23/09 : « [Accessibilité numérique : 95% des sites web des services publics non conformes](#) »
- Le Soir le 20/12 : « [Bruxelles : trois quarts des stations de métro entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite](#) »
- RTL TVI le 20/12 : « [A Bruxelles, l'appli Fix My Street permet de signaler TOUTES les entraves qui se trouvent sur votre chemin: «Pour les personnes à mobilité réduite, c'est très pratique»](#)

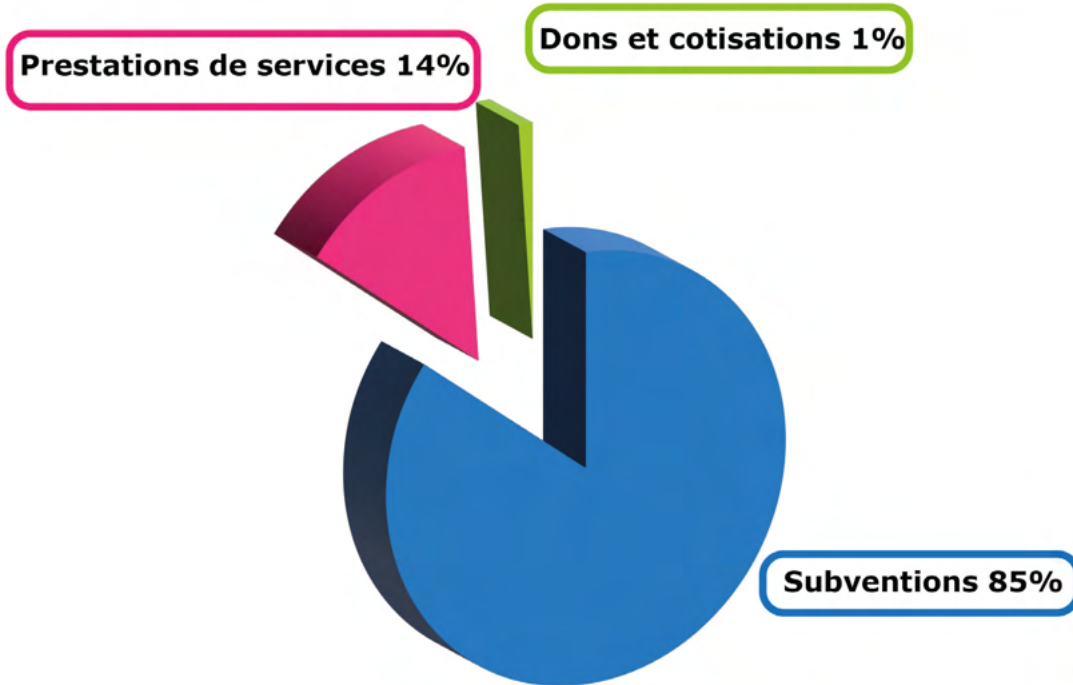
### AGIR POUR L'ACCESSIBILITÉ

- La Meuse le 30/04 : « [Une plateforme pour « Agir pour l'accessibilité »](#)»
- Today in Liège le 26/10 : « [Un problème d'accessibilité ou une trottinette qui gêne le passage ? Signalez-les en ligne](#) »

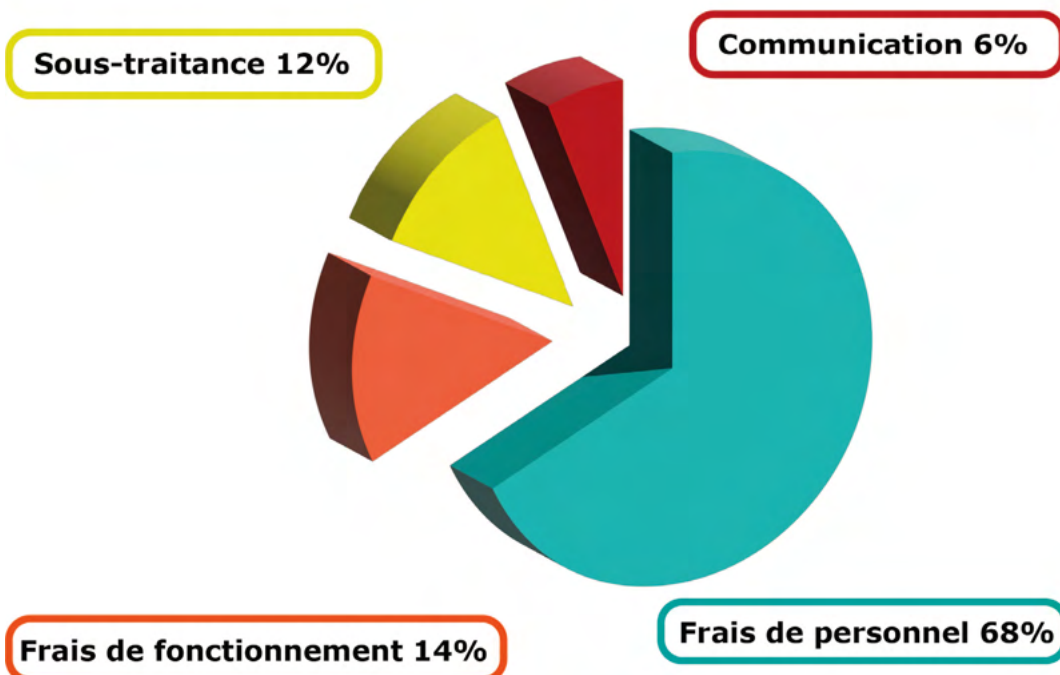


## 9. COMPTES ANNUELS

### Rentrées



### Dépenses



## 10. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Le nombre et la diversité des actions du CAWaB ces dernières années démontrent également l'important travail qui reste à fournir pour atteindre un niveau d'accessibilité suffisant pour permettre à tous d'évoluer dans notre société en autonomie.

Dans cet objectif, le CAWaB continuera durant les prochaines années - qui constituent la fin des législatures - à défendre une société inclusive, et en particulier au travers des quelques projets et objectifs phares suivants :

- L'accompagnement des gouvernements en vue de voir des plans accessibilité wallon et handistreaming à Bruxelles qui aient une réelle ambition et action concrète pour les citoyens ;
- L'organisation de tests utilisateurs en vue de rédiger des recommandations pour des services publics numérisés accessibles et inclusifs dans le cadre d'une mission attribuée au CAWaB par le CIRB (Centre d'Informatique de la Région de Bruxelles-Capitale) ;
- L'amélioration des normes techniques d'accessibilité au travers des réformes du RRU à Bruxelles et du CoDT en Wallonie, ainsi que des procédures visant à garantir leur bonne mise en œuvre ;
- Le respect des droits au stationnement pour personnes en situation de handicap au travers du contrôle par scan-cars ;
- L'accessibilité des distributeurs de billets dans le cadre du déploiement du réseau « Batopin » et des terminaux de paiements tactiles ;
- L'accès à des bornes de recharge pour véhicules électriques pour tous dans le contexte de la sortie progressive des voitures thermiques ;
- L'amélioration de l'accessibilité des programmes électoraux, campagnes, des sites internet des partis au sein d'un GT interfédéral avec Inter, Unia, CSNPH, les administrations régionales et le SPF Intérieur.

Le CAWaB a également pour projet de définir de nouveaux référentiels pour promouvoir l'accessibilité auprès des porteurs de projets : le premier portera sur l'accessibilité des cheminements sécurisés et balisés aux abords des chantiers. Un second au sujet de l'accessibilité des appareils, distributeurs de tickets, automates de vente... Un troisième en vue de définir les critères à respecter pour une communication accessible à tous, dans l'espoir de voir ces normes appliquées à toute campagne à destination des citoyens.

Par ailleurs, des recommandations seront également définies à la suite d'un workshop qui sera organisé pour définir les besoins en matière d'aide et d'outils à la navigation à l'intérieur des bâtiments (stations de transport, hôpitaux...).

Enfin, et pour conclure, le CAWaB a décidé de mener un double chantier en 2022 en vue de définir un plan stratégique, d'une part, pour piloter et monitorer ses actions, et un plan de communication, d'autre part, en vue de diffuser le plus largement possible le résultat de ces nombreux travaux collaboratifs réalisés au sein du CAWaB. L'équipe a heureusement été renforcée en ce début d'année 2022 avec l'engagement d'un quatrième permanent pour coordonner ces différentes missions.



# CAWaB asbl

Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles

## **Siège Social :**

Avenue Jules Bordet, 13  
1140 Bruxelles, Belgique

## **Siège d'Exploitation :**

Rue de la Pépinière, 23  
5000 Namur, Belgique

Tel: 081/13.97.87

E-mail: [info@cawab.be](mailto:info@cawab.be)

Site web: [www.cawab.be](http://www.cawab.be)

Avec le soutien de:

